

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE2132

présenté par

M. Potier

à l'amendement n° CE|2091 du Gouvernement

ARTICLE 11

A l'alinéa 10, remplacer les mots "l'article 25 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises" par les mots "l'article 94 de la loi n° 2014 856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence en ce qui concerne la définition du commerce équitable.